Zeitschrift: Boissiera : mémoires de botanique systématique

Herausgeber: Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève

Band: 42 (1988)

Artikel: Code international de la nomenclature botanique : adopté par le Quatorzième Congrès Internatonal de Botanique, Berlin, juillet-août 1987

Autor: Greuter, W. / Burdet, H.M.

Vorwort: Extraits de la préface de l'édition anglaise

Autor: Greuter, Werner / McNeill, John

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-895453

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EXTRAITS DE LA PRÉFACE DE L'ÉDITION ANGLAISE

Le "Code de Berlin" se présente d'une façon tout à fait familière pour les usagers des éditions précédentes. Le système de numérotation des alinéas des articles, recommandations et exemples est le même que celui usité dans le précédent "Code de Sydney". Un article nouveau et plusieurs recommandations nouvelles font leur apparition, mais comme l'article nouveau est le dernier du "Code" (Article 76), il n'a entraîné aucun décalage dans la numérotation des autres articles et recommandations. Certains alinéas ont dû recevoir de nouveaux numéros lorsque des éléments nouveaux ont été ajoutés à leur amont. Le Congrès de Berlin a approuvé ou renvoyé au Comité d'édition bien plus de propositions que ne l'avaient fait les Congrès de Léningrad ou de Sydney — plus de 135 contre moins de 100. Comme ce fut le cas lors des Congrès les plus récents, la plupart de ces propositions n'ont cependant que peu modifié la substance du "Code", se bornant à affiner des dispositions existantes.

L'amendement le plus important du nouveau "Code" est peut-être l'extension des dispositions relatives à la conservation des noms d'espèces. En plus des "espèces d'importance économique majeure", la conservation de noms d'espèces est désormais possible dans deux autres circonstances. La plus fréquente est celle d'un nom largement employé, de manière persistante, pour un ou des taxons n'incluant pas son type (situations prévues à l'article 69); désormais la conservation sera autorisée dans un tel cas comme alternative au rejet. L'autre circonstance est une simple extension logique de la possibilité déjà ancienne de conserver un nom générique avec un type particulier, en ce sens qu'est maintenant autorisée la conservation du type d'un nom spécifique qui indique le type d'un nom générique conservé. Ainsi, non seulement *Amaryllis* peut être conservé avec *A. belladonna* indiqué comme type, mais le type d'*A. belladonna* lui-même peut également être conservé — comme c'est en fait le cas.

Deux articles (66 et 67) ont été supprimés. Ils traitaient des noms illégitimes et n'étaient que des éléments résiduels de "Codes" précédents dans lesquels la méthode de la délimitation prévalait plutôt que celle des types. Le nouvel article (76) qui apparaît dans le "Code" est une transformation de l'ancienne recommandation 75A traitant du genre grammatical des noms

génériques. La modification est logique vu que des terminaisons de noms génériques erronées sont à corriger en vertu de l'article 75.3.

En termes de modification du texte, la portion du "Code" qui a subi la révision la plus profonde est celle relative à la typification (Articles 7 à 10). Le "Guide pour la Détermination des Types" qui formait un appendice non numéroté, à la fin du texte des "Codes" précédents, a été incorporé dans le texte principal du "Code", essentiellement par l'addition de la recommandation 7B et par l'insertion d'une note et d'un alinéa nouveaux dans l'article 7. Cinq additions aux règles sur les types et la typification ont cependant été introduites. Le "Code" stipule désormais clairement que pour qu'une lectotypification (ou néotypification) prenne priorité, l'élément choisi doit être l'objet d'une citation directe, avec mention du terme "type" ou de son équivalent. En conséquence, la simple exclusion de tous les autres éléments ne constitue plus une lectotypification à prendre en compte pour raison de priorité. La néotypification est maintenant autorisée dans les cas où il peut être démontré que la totalité du matériel original subsistant est taxonomiquement différente de l'holotype détruit ou du lectotype précédemment désigné. La disposition qui stipulait que, dans certaines circonstances, un type peut être une description — formulation qui pour beaucoup revenait à une répudiation de la méthode des types — a été éliminée du "Code". A partir du 1er janvier 1990, le lieu où est préservé le type du nom d'une espèce ou d'un taxon infraspécifique doit être spécifié, y compris dans le cas de lectotypes ou de néotypes désignés. De même, à partir du 1er janvier 1990, l'indication obligatoire de l'holotype du nom d'un taxon nouveau fera obligatoirement usage du mot "*typus*" ou "*holotypus*" ou de leur équivalent dans une langue moderne. L'article 10, traitant de la typification des noms de genre et de subdivisions de genre, a aussi été rendu explicite et l'exclusion des illustrations comme types des noms conservés, en vigueur jusqu'ici en vertu de l'article 10.3, a été supprimée.

Concerne également la typification, la disposition qui veut que tous les actes nomenclaturaux réglementés par le "Code" soient effectués dans des ouvrages effectivement publiés pour être pris en considération. Ceci s'applique non seulement à la lectotypification et à la néotypification, mais aussi à des actes comme la réunion de taxons portant des noms d'égale priorité ou comme le choix entre homonymes d'égale priorité.

Certaines des règles sur la publication valide des noms ont été rendues plus explicites. En plus de l'obligation nouvelle, à partir de 1990, de faire usage du mot *typus* ou d'un équivalent en publiant des noms de taxons nouveaux (évoquée ci-dessus), les conditions antérieures à cette date ont été redéfinies. Des éclaircissements supplémentaires sont fournis concernant l'association de l'épithète avec le nom générique ou spécifique dans une combinaison, le degré de précision requis en se référant au lieu de publication d'un basionyme et les conditions de validation par le biais d'une *descriptio generico-specifica.*

Le reste des modifications dignes de mention dans ce nouveau "Code" portent sur des sujets d'illégitimité, d'orthographe et de désignation des hybrides. La définition de ce qui constitue un nom nomenclaturalement superflu, et par conséquent illégitime en vertu de l'article 63, a été clarifiée (et rendue moins générale que ce que certains avaient pris l'habitude de la considérer) en précisant qu'un nom n'est superflu que si le taxon correspondant incluait, à l'origine le lectotype précédemment désigné (ou l'holotype, ou tous les syntypes) d'un nom qui aurait dû être adopté selon les règles. En plus du nouvel article sur le genre grammatical des noms génériques auquel il est fait allusion ci-dessus, quelques modifications mineures ont été apportées aux règles et recommandations traitant de l'orthographe. Le fait que les rangs des taxons hybrides (nothotaxons) sont les mêmes que les rangs correspondants des taxons non-hybrides et le fait que si un rang de nothotaxon inapproprié est employé avec un nom, ce nom n'est pas invalide mais simplement incorrect et qu'il est susceptible d'être employé ultérieurement dans un contexte taxonomique selon lequel le rang est approprié ont été rendus tout à fait clairs.

La structure des appendices énumérant les noms conservés et rejetés a varié au fil des ans. Une révision majeure de l'appendice III a été effectuée à la suite du Congrès de Sydney et les critères selon lesquels cette révision a été conduite ont été décrits dans Taxon (33: 310-316. 1984). Les mêmes critères ont été appliqués d'une façon générale dans l'édition du "Code de Berlin". En outre les entrées qui concernent des variantes orthographiques ont été mises en conformité avec l'article 75 qui stipule qu'une seule des variantes, s'il y en a plusieurs, est un nom validement publié. En conséquence, les entrées concernant des graphies originales rejetées, jusqu'ici préfixées d'un "(V)", ont été supprimées. A leur place, les cas dans lesquels une graphie ultérieure est conservée sont indiqués par la locution "*orth. cons.*" Autre modification des appendices: le dédoublement de l'appendice II (*nomina familiarum conservanda*). IIA traite des champignons et des ptéridophytes, groupes dans lesquels les noms des familles sont maintenant conservés seulement contre des noms rejetés et portés sur la liste, de la même manière que cela a toujours été la pratique pour les noms génériques. L'appendice IIB couvrant les bryophytes et les spermatophytes continue à être structuré comme le précédent appendice II; les noms portés sur la liste sont conservés contre tous les synonymes, sans que les noms rejetés soient portés sur la liste. Pour la première fois des *nomina specifica conservanda* sont énumérés, formant le nouvel appendice IIIB (alors que le précédent appendice III, *nomina generica conservanda,* devient l'appendice IIIA).

La nature des articles, recommandations et exemples semble bien comprise, mais il ressort de l'examen des propositions d'amendement du "Code" que le rôle des notes est moins clair. Comme un article, une note dans le "Code" exprime quelque chose d'obligatoire; elle diffère cependant d'un

article en ce sens qu'une note n'introduit pas de règle ou de concept nouveau, se bornant à exprimer quelque chose qui peut ne pas être évident pour l'utilisateur mais qui est couvert par un passage différent du "Code".

La procédure d'élaboration de l'édition officielle du "Code" a été la même que celle bien établie depuis le Congrès de Stockholm en 1950. Les propositions d'amendement publiées avec les commentaires techniques des rapporteurs, ainsi que divers rapports pertinents, ont été assemblés en un "Synopsis of Proposals" paru dans Taxon 36: 174-281. 1987. Les résultats du vote préliminaire par correspondance sur ces propositions, une expression d'opinion strictement consultative mais cependant très utile, étaient à disposition lors de l'enregistrement à la Section de Nomenclature du XIVme Congrès de Botanique, dans le "Dachgarten" du Centre International des Congrès de Berlin-Ouest. La Section s'est réunie du 20 au 24 juillet, juste avant les sessions régulières du Congrès; elle s'est prononcée sur les 336 propositions soumises, en acceptant 72 et en transmettant 63 au Comité d'édition pour modification du "Code". Ces décisions ont été adoptées sous forme de résolution lors de la session plénière de clôture du Congrès le 1er août et sont entrées en force à cette date. Une liste en a paru dans Taxon 36: 858-868. 1987, en même temps que les résultats du vote préliminaire par correspondance. Le rapport complet des travaux de la Section, avec l'essentiel des débats et des commentaires exprimés lors des délibérations est à l'impression dans la revue Englera. Une transcription préliminaire de la totalité de l'enregistrement des séances de la Section de Nomenclature, préparée par Dan Nicholson et John McNeill, était à disposition de tous les membres du Comité de rédaction lors de leur réunion de janvier 1988.

C'est la tâche du Comité d'édition, élu par la Section (traditionnellement parmi les personnes présentes aux débats), d'incorporer au "Code" les décisions du Congrès et de lui apporter toutes les modifications strictement rédactionnelles de nature à rendre sa lecture aisée, cohérente, claire et précise. La composition du Comité d'édition varie habituellement peu à chaque Congrès et tel fut également le cas cette fois-ci. Ed Voss, rapporteur général du Congrès de Sydney et, en conséquence, président du Comité d'édition issu de ce Congrès, n'ayant pas souhaité poursuivre dans cette fonction à Berlin, Werner Greuter, vice-rapporteur à Sydney, y fut élu rapporteur général pour le Congrès de Berlin. C'est à ce titre qu'il a présidé l'actuel Comité d'édition. Le vice-rapporteur et secrétaire du Comité a été John McNeill, déjà membre du Comité d'édition de Sydney. Le Comité a eu la chance de pouvoir bénéficier de l'expérience d'Ed Voss qui a bien voulu continuer à servir comme membre. Le Comité a aussi énormément profité de la possibilité qu'il a eue de puiser dans l'expérience et la sagesse de Frans Stafleu, vice-rapporteur et secrétaire de Comité d'édition de 1954 à 1964, rapporteur général et président du Comité de 1964 à 1979 et président de la Section de Nomenclature à Berlin. Faisant

sa rentrée comme membre de plein droit et bénéficiant de l'avantage d'avoir présidé les séances de la Section de Nomenclature presqu'en totalité, Frans Stafleu a fait prévaloir ses sages conseils en maintes occasions, spécialement pour interpréter des décisions parfois quelque peu ambiguës de la Section. Les deux nouveaux membres, Riclef Grolle et David Hawksworth, se sont joints avec une efficacité parfaite au Comité et à ses travaux.

Après circulation d'un projet de texte du nouveau "Code", le Comité d'édition s'est réuni au "Botanischer Garten und Botanisches Museum, Berlin-Dahlem", du 3 au 7 janvier 1988. Les 11 membres du Comité étaient présents pour cette réunion capitale au cours de laquelle fut forgée la façon la plus claire et la plus concise d'exprimer dans le "Code" les décisions de la Section de Nomenclature. Le Comité d'édition admet qu'une clarté et une cohérence parfaites sont difficiles à atteindre et il est conscient que, dans plusieurs cas, des tournures imprécises, ambiguës ou insatisfaisantes pour des raisons diverses, demeurent dans le "Code". L'élimination de ces situations n'est cependant pas toujours dans les limites de son mandat de Comité d'édition. Des efforts exagérés pour résoudre certains cas pourraient être considérés comme des ampliations ou des restrictions des prescriptions du "Code", selon l'interprétation que chacun donne du texte actuel. C'est pourquoi, l'absence de volonté de modifier, en cas d'ambiguïté, ne signifie pas nécessairement que le Comité considère le texte actuel comme satisfaisant. Certaines questions devront attendre le prochain Congrès!

Nous avons poursuivi nos efforts, déjà manifestes dans les éditions de Léningrad et de Sydney, pour rester constants dans le "Code" en matière de style et de pratique bibliographiques afin de le rendre de lecture agréable pour l'utilisateur et pour écarter toute confusion. Bien des auxiliaires qui n'existaient pas les années passées sont aujourd'hui disponibles. Si aucun d'entre eux ne fournit les moyens d'atteindre une standardisation parfaite d'un document tel que le "Code" qui traite de tous les groupes de plantes et qui fait appel à une littérature d'une incroyable diversité, nous avons fait abondamment usage de "TL-2" (Taxonomic Literature, ed. 2), du "B-P-H" (*Botanico-Periodicum-Huntianum*), du "Draft Index of Author Abbreviations compiled at The Herbarium, Royal Botanic Gardens, Kew" et du Catalogue des Périodiques de la Bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

En plus de la préparation du texte principal du "Code" effectuée par tous les membres du Comité lors de leur réunion à Berlin et, en plus de la révision ultérieure par les membres de deux versions successives, d'autres fragments du "Code" ont été préparés par certains membres du Comité, parfois avec de l'aide extérieure. Les appendices II et III ont été mis à jour par Paul Silva (algues), Vincent Demoulin (champignons), Gea Zijlstra (bryophytes), Bill Chaloner (fossiles) et Dan Nicolson & John McNeill (les autres groupes).

Le Comité est particulièrement reconnaissant à Gea Zijlstra (Utrecht), secrétaire de Comité pour les bryophytes, qui a fourni la mise à jour complète des entrées pour les bryophytes, à R. K. Brummitt (Kew) qui a contrôlé toutes les entrées pour les spermatophytes en y ajoutant des commentaires substantiels, de même qu'aux secrétaires des Comités pour les champignons et lichens et pour les ptéridophytes (R. Korf et R. E. G. Pichi-Sermolli) de leur aide appréciable pour les entrées de leurs groupes respectifs. Certains éléments supplémentaires, en particulier bien des entrées nouvelles pour les appendices, ont été préparés à Edimbourg, Utrecht et Washington et transmis à Berlin sur support magnétique ("floppy disks"). L'édition finale du texte complet a été effectuée par Werner Greuter en étroite collaboration avec John McNeill et Dan Nicolson.

La nomenclature botanique repose sur les efforts de ceux qui ont aidé à rendre possible cette nouvelle édition du "Code", mais aussi sur ceux de la foule de ces botanistes qui se dévouent dans les Comités permanents de Nomenclature, au travail de façon continue entre les Congrès, pour examiner principalement les propositions de conserver ou de rejeter des noms, dans les Comités spéciaux qui examinent et cherchent des solutions aux problèmes que leur confie la Section de Nomenclature du Congrès. La nomenclature botanique que frappe aussi par le grand nombre de taxonomistes qui se portent volontaires pour travailler durablement et efficacement pour le profit incommensurable de leurs collègues qui ont à se servir de noms de plantes. Qu'ils en soient ici tous sincèrement remerciés.

Le "Code International de Nomenclature Botanique" est publié sous la haute autorité des Congrès Internationaux de Botanique. Les dispositions pour l'amender sont énumérées dans la division III du "Code" et sont décrites ci-dessus. Une contribution à la description de l'organisation internationale de la nomenclature botanique a paru dans J. McNeill & W. Greuter, Botanical nomenclature (IUBS Monogr. Ser. 2: 3-26. 1987). Les divers comités permanents énumérés dans la division III fonctionnent sous les auspices de l'Association Internationale pour la Taxonomie des Plantes (IAPT), qui est elle-même une Section de l'Union Internationale des Sciences Biologiques (IUBS). Les secrétaires de ces comités, avec les membres élus et des membres supplémentaires ex officio, constituent le Comité Général qui représente la nomenclature botanique entre les Congrès et sert aussi de Commission pour la Nomenclature des Plantes de l'IUBS.

Le caractère vraiment international et coopératif qui caractérise les comités de nomenclature, la façon largement démocratique par laquelle le "Code" est susceptible d'être modifié et le consensus selon lequel ses dispositions sont suivies partout dans le monde transforment en plaisir le privilège de pouvoir contribuer au succès de cette entreprise.

Mai 1988

Werner Greuter
John McNeill